

Modèle de décision d'habilitation**DEC213253DR14****Décision portant habilitation de certains agents aux fins de contrôler le respect du passe sanitaire****LE DELEGUE REGIONAL**

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC142558DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Monsieur Christophe GIRAUD aux fonctions de délégué régional de la circonscription Midi-Pyrénées ;

Vu la décision DEC181599DAJ modifiant la décision DEC040115DAJ du 08 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du Centre National de la Recherche Scientifique ;

Vu la décision DEC212891DAJ du 8 septembre 2021 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux ;

DECIDE :

Article 1^{er}. - Est habilitée à effectuer les contrôles relatifs au respect du passe sanitaire, lors de la soutenance de thèse de Pierre BOYER + manifestation festive, le 22 octobre 2021 :

- (Au sein de l'unité IPBS – UMR 5089) : Mme Emilie LAYRE

La personne habilitée nominativement par la présente décision ne peut déléguer le contrôle des justificatifs du passe sanitaire à une autre personne.

Article 2. - Les données personnelles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif sur l'application « TousAntiCovidVérif » et ne sont pas conservées.

Article 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 28 septembre 2021


Christophe Giraud

Le Délégué Régional



DEC213875INSU

Décision portant nomination de Monsieur Simon GASCOIN en qualité de chargé de mission institut (CMI) à l'INSU.

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Simon GASCOIN, Chargé de recherche de classe normale au CNRS est nommé chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU), du 01/01/2022 au 31/12/2023 pour 20% de son temps de travail.

Simon GASCOIN sera en particulier en charge de l'interface entre la filière de télédétection spatiale développée par le pôle et les données in situ mesurées par les observatoires terrestres.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Simon GASCOIN demeure affecté au Centre d'études spatiales de la biosphère (CESBIO –UMR5126), au 18 avenue Edouard Belin 31401 à TOULOUSE.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 mars 2022

Pour le président-directeur général et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science
Alain SCHUHL

